



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 20/07/2023
Reçu en préfecture le 20/07/2023
Publié le
ID : 057-245700695-20230712-B20230711_08_SI-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-trois, le onze juillet à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le trois juillet sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Étaient présents :

M. Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Mme Rachel ZIROVNIK, M. Maurice LORENTZ,
Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Guy KREMER, David ROBINET

Absent avec procuration : Benoit STEINMETZ à Michel PAQUET

Absents excusés : Michel HERGAT, Denis BAUR

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 8
Nombre de votants : 9

Étaient également présents : Olivier HAUDOT, DGS, Thomas HERBER, DST, Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel, Manon TURPIN, service communication,

Était excusée : Katia PEPPOLONI, Chargée de mission



8. Objet : Travaux de restauration et prévention des inondations du Ruisseau des 4 Moulins – Demande de subvention Agence de l'Eau et Région Grand Est

Vu la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et l'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 qui attribue aux EPCI la compétence obligatoire Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI),

Considérant que les élus de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs ont fait le choix d'une gestion en régie de cette compétence au 1er janvier 2018, engendrant la dissolution des anciens syndicats de rivière,

Considérant que la CCCE a annoncé son ambition forte de préserver les cours d'eau tout en prévenant les inondations, en poursuivant les études lancées par les anciens syndicats, et en programmant des travaux de grande envergure sur l'ensemble des bassins versants du territoire,

En 2019, le Bureau d'études BEPG a réalisé pour la Communauté de Communes de Cattenom et Environs une étude de maîtrise d'œuvre pour la restauration et la prévention des inondations du Ruisseau des 4 Moulins. Cette étude concernait les communes de Escherange et Volmerange-les-Mines, et a abouti à la proposition d'un programme de travaux, qui a fait l'objet d'un dépôt d'un dossier de déclaration auprès des services de l'état.

Ce programme est composé :

- d'effacements de seuils,
- de création d'une zone d'expansion de crue,
- de modelages du lit mineur,
- de diversifications des écoulements,
- de réalisations de protections de berge,
- de mise en place de clôture,
- de plantations et traitement de la végétation.

Le coût des travaux s'élève à 569 209.32€ TTC.

Cependant l'AERM, lors du dépôt de la demande d'aide, s'est basée sur un montant estimatif de 466 849€ TTC.

D'autre part la présente demande porte également sur la mission de maîtrise d'œuvre concernant le suivi des travaux (phases ACT, DET, VISA et AOR). Cette mission s'élève à 22 680€ TTC.

Considérant que ces travaux peuvent bénéficier d'une subvention suivant le plan de financement ci-après :

Plan de financement :

Dépenses		Recettes	
Coût des travaux	569 209,32 € TTC	AERM : 60% de 489 529€	293 718,00 € TTC
Coût de la Maitrise d'Œuvre	22 680,00 € TTC	Région Grand Est : 20% de 591 889€	118 377,86 € TTC
		CCCE	179 793,46 € TTC
Total	591 889,32 € TTC		591 889,32 € TTC

Considérant cet exposé,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- de donner son accord pour la réalisation du projet de « restauration et prévention des inondations du Ruisseau des 4 Moulins », d'un montant de 474 341,10 € TTC,
- d'autoriser le Président à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau et de la Région Grand Est, selon le tableau ci-dessus,
- de valider le plan de financement prévisionnel et de s'engager à assurer la part non subventionnée de l'opération,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 9
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 12 juillet 2023

Le Président,

Michel PAQUET



A blue circular stamp with the text "COMUNITÉ DES COMMUNES de L'ALSACE" around the perimeter and "Le Président" in the center. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

Envoyé en préfecture le 20/07/2023

Reçu en préfecture le 20/07/2023

Publié le

ID : 057-245700695-20230712-B20230711_08_SI-DE

